



Terre de talents

Maison Pour Tous de Courdimanche

## DÉCISION n°2024/356

**Objet : Contrat de prestation pour l'animation de séances d'intervention pour la comédie musicale et de théâtre d'octobre à décembre 2024 - COMPAGNIE 5X5**

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2122-8 relatif aux marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT passées sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu le projet de contrat avec la COMPAGNIE 5X5, représentée par Mme Hedwige ROUX, Présidente ;

Considérant que, dans le cadre de l'axe « Famille » et de l'objectif « Favoriser les actions collectives de loisirs inter-groupes » de son projet social, le Centre social Est - Maison Pour Tous de Courdimanche souhaite faire appel à un prestataire en vue de l'animation de 8 séances d'intervention pour la préparation d'une comédie musicale et de théâtre, d'une durée d'une heure chacune, du 7 octobre au 16 décembre 2024 (les lundis hors vacances scolaires) ;

Considérant l'intérêt de proposer cette animation aux habitants ;

Considérant que le projet de contrat avec la COMPAGNIE 5X5, représentée par Mme Hedwige ROUX, Présidente, répond aux besoins de la Commune ;

### DÉCIDE

#### Article 1

De signer un contrat de prestation avec la COMPAGNIE 5X5, représentée par Mme Hedwige ROUX, Présidente, sise 2 boulevard Georges Seneuze à BURES-SUR-YVETTE (91440), pour l'animation de 8 séances d'intervention pour la comédie musicale et de théâtre, d'une durée d'une heure chacune, du 7 octobre au 16 décembre 2024 (les lundis hors vacances scolaires), au Centre social Est - Maison Pour Tous de Courdimanche.

#### Article 2

Le montant de cette prestation s'élève à 760 euros TTC. Les dépenses sont inscrites au budget 2024.

Accusé de réception en préfecture  
091-219106929-20240911-2024-356-AU  
Date de télétransmission : 18/09/2024  
Date de réception préfecture : 18/09/2024

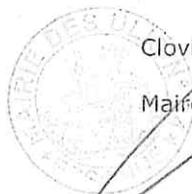
Article 3

Les conditions de ces prestations sont consignées dans le contrat.

Article 4

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,  
Le 11 septembre 2024



Clovis CASSAN

Maire des Ulis